Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 14 (1869)

Heft: (10): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue

Militaire Suisse

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

sont obligés de remplacer cette année par un autre service celui qu'ils n'ont pas fait avec leurs compagnies pendant l'année 1869:

1º Ces retardataires seront appelés aux écoles des recrues pour un temps égal

à la durée des cours de répétition ou de tir qu'ils auraient dû faire ;

2º Les retardataires des cantons de Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève doivent être envoyés à Payerne, le 15 juin prochain;

3º Ceux des cantons de Berne, Lucerne, Uri, Unterwald-le-haut, Unterwald-

le-bas, Soleure, Bâle-Campagne et Argovie, à Winterthur, le 25 juillet;

4º Ceux des cantons de Zurich, Schwyz, Glaris, Zug, Appenzell Rh. extér.,

St-Gall, Grisons et Thurgovie à Wallenstadt, le 5 septembre;

5º En ce qui concerne le canton du Tessin, dont les compagnies ne feront leur cours qu'en automne, les retardataires de ces compagnies, s'il y en a, seront ren-

voyés à l'année prochaine.

En conséquence nous vous prions de vouloir bien envoyer les retardataires de votre canton, cadres et troupe, aux écoles de recrues respectives, conformément aux feuilles de route ci-jointes et de nous faire parvenir à temps l'état nominatif des hommes que vous y enverrez.

Agréez, Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération.

Le Chef du Département militaire fédéral, V. Ruffy.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Grèce. - On nous écrit d'Athènes en date du 24 avril :

Tit. — Peut-être quelques notes sur l'état militaire de la Grèce intéresserontelles vos lecteurs suisses.

L'armée grecque faisant service permanent comprend :

- 1º Génie. Cette spécialité n'est formée que par quatre compagnies de sapeurspompiers de la force d'au moins cent vingt hommes chacune, armés d'un fusil
 Minié, arme évidemment trop longue, trop lourde et embarrassante pour le service
 de guerre. Les troupes du génie, appelées à faire des travaux de terre, doivent être
 munies d'une arme courte et légère pouvant facilement se porter sur le dos. Aussi
 la commission militaire qui avait été nommée cet hiver en vue des éventualités de
 guerre contre la Turquie, propose-t-elle d'adopter pour le corps des sapeurs-pompiers le mousqueton à répétition. Toutefois une décision de l'autorité supérieure
 n'existe pas encore à ce sujet. Ce corps est une troupe d'élite composée des hommes
 les plus alertes et les plus intelligents de l'armée. Je ne les ai vus à l'œuvre qu'en
 leur qualité de pompiers, et là j'ai remarqué qu'ils manœuvrent parfaitement. Les
 officiers surnuméraires de ce corps sont employés comme ingénieurs civils dans
 les différentes branches de l'administration.
- 2º Artillerie. Cette arme est représentée par quatre batteries de montagne rayées, de six pièces chacune, deux batteries de campagne de quatre, système français, d'une batterie de position de douze, et d'une compagnie d'artillerie de place et de train de parc. Les chevaux de l'artillerie sont plutôt légers et élégants que forts et robustes, tandis que les mulets ne laissent rien à désirer et se trouvent facilement dans le pays-même. Les chevaux se tirent principalement d'Italie. Je crois qu'en général l'artillerie grecque est bien commandée et bien exercée.
 - 5º Cavalerie. Ce corps se compose de 5 escadrons de cavalerie légère de la

force de 90 à 120 chevaux chacun. En outre du sabre ordinaire la moitié des hommes porte une lance et l'autre moitié un mousqueton de peu de valeur. L'an dernier la cavalerie a été dotée d'un nouvel uniforme, au style russe, très courte tunique verte, garnie de brandebourgs blancs. La commission technique propose pareillement d'adopter pour elle le mousqueton à répétition.

4º Gendarmerie. Deux mille hommes, dont 400 à cheval et 1600 à pieds, corps choisi et bien exercé, composé d'hommes ayant bonne façon militaire, armés d'un mousqueton français, lequel, pour les 400 hommes montés, doit être remplacé par le mousqueton à répétition, toujours dans la supposition que les conclusions de la commission seront adoptées.

5º Infanterie. Elle forme 14 bataillons, dont 10 de ligne et 4 de tirailleurs, de la force de 750 jusqu'à 1200 hommes sur pied de guerre et de 600 hommes sur pied de paix. Ces bataillons sont commandés par un lieutenant-colonel ou par un major. Dans ce moment l'infanterie de ligne se trouve encore armée de l'ancien fusil français, dit Minié, à percussion, à l'exception toutefois d'un seul bataillon qui a été muni, il y a quelques semaines, provisoirement de fusils Chassepot, armes que l'ancien ministre Spiro-Milios a fait acheter à Birmingham dans de très mauvaises conditions. Ces chassepots sont tout bonnement des rebuts de la France, acceptés avec la plus grande légèreté, pour ne pas dire davantage, et à un prix excessif, relativement parlant, soit 78 fr. la pièce, pris en fabrique, si je suis bien informé. Il y en a beaucoup qui se creusent la tête pour savoir quels peuvent être les motifs d'un tel achat qui, comme d'autres du même genre, ne fait guère honneur au ministre de la guerre de cette époque. Les tirailleurs ont un mousqueton français en mauvais état, complétement impropre à leur service de guerre. Il serait impossible d'obtenir les moindres résultats de précision d'une arme pareille. Du reste la commission propose d'adopter pour l'infanterie le fusil *Martini* et je crois que le gouvernement actuel serait bien disposé à suivre ce conseil, si l'antérieur ne lui avait pas légué la malencontreuse convention Rémington, en vertu de laquelle il s'est engagé de prendre 16,000 fusils de ce genre de la dite fabrique, fusils-qui, proprement parlant, ne méritent plus le nom de Rémington, mais bien celui de Rémington-Rhodios-Spiro-Milios. C'est une ingénieuse combinaison, faite avec le crayon sur le papier, du mécanisme Rémington avec le canon Chassepot, en modifiant son pas de rayures et la munition, combinaison qui ne repose sur aucune étude sérieuse et qui attend encore le résultat des épreuves qu'on avait eu l'intention de faire sur le champ de bataille en face des Turcs! Le ministère actuel cherche à se débarrasser de cette convention, qui forme un magnifique anneau dans la longue série de bévues de l'administration militaire et politique de la Grèce de l'année dernière. Et M. le général Soutzo, s'il fait cela, aura parfaitement raison et rendra un véritable service au pays, attendu que le système Rémington en lui-même est déja rempli de défectuosités, qui, selon moi et de l'avis de presque tous ceux qui l'ont examiné sérieusement, le rendent impropre comme arme de guerre. Il n'y a pas longtemps que les modèles de cette nouvelle combinaison sont arrivés à Athènes, mais sans munitions, de manière qu'il n'est pas même possible de les essayer au tir, ce qui, du reste, paraîtêtre parfaitement superflu.

Ainsi aujourd'hui la lutte existe pour le moment ici entre le fusil Martini (de Frauenseld) d'un côté et le Rémington de l'autre. Espérons, d'accord avec les officiers les plus capables de l'armée grecque et dans l'intérêt de celle-ci, que ce sera le premier système qui l'emportera.

Revenant à l'infanterie greque, je vous dirai que son habillement est assez bon et pratique: les bataillons de ligne portent une courte tunique bleue, pantalons gris et casquette avec un plumet de crin aux couleurs nationales en lieu et place du pompon, ornement qui, à mon avis, aurait bien pu être remplacé d'une manière plus avantageuse. La tunique est un peu courte; elle ne couvre pas assez certain endroit qui n'est pas toujours très beau à voir, surtout quand les pantalons sont usés. Les bataillons de tirailleurs portent un joli costume national, la foustanelle blanche et le fez, soit bonnet rouge. Ce costume, d'un très bel effet étant propre, est en revanche excessivement salissant. Mais outre sa beauté il a un côté pratique: la Grèce, pour avoir ce costume, ne dépend pas de l'étranger; elle trouve tout dans le pays, et, le service terminé, le soldat peut l'utiliser en rentrant chez lui. Toutefois des couleurs et une étoffe plus solides, comme le proposait l'ancien ministre Botzaris, qui a créé ces quatre bataillons de tirailleurs, seraient mieux encore.

L'épaulette a été abolie l'année passée dans toute l'armée et remplacée par une bride. Vous pouvez juger vous-même de cette innovation, puisqu'elle a été réalisée aussi en Suisse. Seulement ici cela se fait aux frais du gouvernement et non des particuliers, comme dans maints cantons suisses.

Le côté le plus faible de l'infanterie grecque me paraît être la partie qui constitue spécialement le service des tirailleurs et l'instruction ainsi que la pratique du tir; pourtant ce sont là deux éléments importants du service, par suite de la configuration particulière du pays et de l'usage des armes nouvelles. On peut bien dire que sous ce rapport tout est négligé encore, ce qui doit étonner ceux qui connaissent l'amour et l'aptitude pour le port d'armes du peuple grec et sa noble envie de faire de nouveau la guerre à la Turquie. Il me semble qu'en vue de cette éventualité certainement inévitable tôt ou tard, tant que la sublime Porte continuera à opprimer la plus grande partie de la nation hellénique, l'autorité militaire de la Grèce devrait vouer justement à cette partie de l'instruction de l'infanterie des attentions et des soins particuliers, pour ce qui concerne spécialement le tir, et cela non-seulement dans l'armée, mais aussi hors de l'armée par des établissements et écoles de tir et par l'encouragement de la création de sociétés de tir, dont jusqu'à ce jour il n'existe pas de traces dans le pays. Dans le recueil officiel des lois on trouve bien une loi instituant une école de tir, en date du 14/26 août 1861. Elle est l'œuvre du colonel d'artillerie D. Botzaris, alors ministre de la guerre, aujourd'hui commandant militaire des îles ïoniennes à Corfou; mais elle n'a jamais été suivie d'exécution, elle est restée lettre morte comme bien d'autres lois. Le général Spiro-Milios, qui remplaça Botzaris au ministère de la guerre, s'empressa d'abandonner tout ce que son prédécesseur avait entrepris dans l'intérêt de l'organisation militaire et du dévéloppement des forces défensives du pays. Il est vrai que c'est là un des côtés faibles des hommes d'Etat et des chefs de partis de la Grèce : défaire ce qu'ont commencé les autres est dans leur habitude, et, avec l'aide de changements continuels de ministère, cet esprit égoïste et jaloux a empêché la réalisation de maints projets utiles qui étaient sur le tapis. Lorsque le colonel Botzaris entra au ministère, en 1859, il n'existait, en fait de lois militaires, que celles sur les pensions, sur l'état d'officiers et sur l'entretien des veuves et orphelins. Tout le reste, c'est-à-dire à peu près tout ce qui existe aujourd'hui de bon sous ce rapport, est l'œuvre de l'époque 1839 à 1852, soit de son premier passage aux affaires. En 1862, Botzaris laissa à son successeur des magasins remplis de matériel de guerre de toute nature, matériel qui, à l'occasion de la dernière révolution et depuis, a disparu en gaspillages. En 1867, Botzaris fut de nouveau chef du ministère de la guerre, dans le cabinet Commonndouros, qui très probablement sera de nouveau et avant peu de temps appelé à présider aux destinées de la Grèce, attendu que Commonndouros est évidemment l'homme d'Etat le plus capable et le plus populaire du pays; mais à cette occasion le temps manquait au colonel de réaliser ses projets. Toutefois la création des bataillons de tirailleurs et l'achat de plusieurs batteries rayées ont marqué pour la seconde fois son activité comme ministre.

Les deux chefs militaires les plus capables de la Grèce actuellement sont évidemment les colonels Coronéos et Botzaris. L'armée et le peuple en général leur rendent cette justice. Coronéos surtout est connu par ses exploits militaires sur divers champs de bataille, par le rôle qu'il a joué lors de la révolution et depuis en Crête. Aujourd'hui il est commandant militaire de toute la Grèce continentale et fait la guerre aux brigands que les Turcs continuent de diriger régulièrement sur les frontières du royaume grec. Quant au colonel Botzaris, il commande actuellement la place et la division de Corfou.

La Grèce possède plusieurs forteresses, dont les principales sont: Corfou, Chalkis, Lamia, Missolonghi, Nauplia. Cette dernière, dans laquelle sont placés les arsenaux militaires, se trouve en bon état de défense et constitue une place forte de premier ordre; les quatre autres par contre sont plus ou moins désarmées et négligées. Un arsenal et chantier maritime se trouve à Poros, chef-lieu de l'île du même nom, produisant une énorme quantité de citrons et d'oranges. Au port du Pirée, à 7/4 d'heures de distance d'Athènes, se trouve une école militaire pour l'armée de terre, comptant 40 à 50 élèves, ainsi qu'une école navale sur les bâtiments de guerre en station dans ce port. Des hommes compétents m'ont dit que ces deux écoles, surtout la première, auraient grand besoin de réorganisation et ne répondent guère à leur but. Aussi en 1867 le ministre Botzaris avait-il décidé la dissolution de l'école militaire dans le but de la reconstituer sur des bases toutes nouvelles, mais il n'a pas pu donner suite à cette intention.

Le recrutement se fait par engagement volontaire et par tirage au sort à raison de $1^{\circ}/_{0}$ de la population, ce qui porterait le total de l'armée à environ 15000 hommes, chiffre qui, je crois, n'est jamais au complet sous les armes.

L'année passée Bulgaris et Milios ont tenté la formation d'une garde royale, corps qui aurait été privilégié vis-à-vis de l'armée sous plusieurs rapports. Cette mesure a fortement indisposé et l'armée et le peuple; aussi le roi Georges, sur

l'avis de ses nouveaux ministres et, si je suis bien informé, surtout sur celui de son oncle, qui paraît exercer une utile influence sur le jeune monarque, a eu la sagesse d'y renoncer. J'espère que c'est pour toujours, car l'esprit égalitaire des Grecs ne pourrait supporter ni janissaires, ni priviléges.

- On lit dans le journal La Grèce du 8 mai :
- « Nous apprenons avec plaisir qu'à Corfou on s'occupe de l'organisation d'une société de tir et qu'un établissement de tir à la cible va être créé dans cette ville, sous les auspices du colonel Botzaris, commandant militaire des îles Ioniennes, et du nomarque Mavrocortados, lesquels viennent de publier un appel aux amateurs et aux bons patriotes et d'ouvrir une souscription dans le but précité.
- « Ce sera le premier établissement de ce genre en Grèce. Corfou vient de donner là un bon exemple qui, espérons-nous, sera suivi sous peu par d'autres localités.
- « M. Kærber, capitaine de carabiniers de la Suisse, dont nous avons publié dernièrement un projet analogue pour Athènes, vient d'être invité de se rendre à Corfou, afin de concourir à la réalisation de l'entreprise utile de MM. Botzaris et Mavrocordatos. »

Etats-Unis. New-York, 6 mai. (Corresp. part.) Grande excitation à propos du récent discours de M. le sénateur Sumner contre le projet d'arrangement anglo-américain sur la question de l'Alabama, arrangement rejeté avec enthousiasme par tout le monde. — Malgré cela il n'y a aucune appréhension de guerre; nous n'en voulons plus. Nous tenons seulement à mettre bien en évidence les singulières contradictions de la politique britannique, à demander hautement s'il sera permis au Foreign-Office de pratiquer tour-à-tour les principes de droit public les plus opposés pourvu qu'ils s'accordent avec ses intérêts, à savoir si le gouvernement de Londres aura pu impunément soutenir en plein soleil nos ex-rebelles, tandis qu'il conteste aux hommes dévoués du Vieux et du Nouveau-Monde le droit de porter secours aux malheureux opprimés de la Crète et de Cuba.

Pour le moment c'est la triste situation de cette île gémissant sous la tyrannie espagnole (*) qui nous touche le plus. De courageux volontaires s'y rendent d'ici chaque jour. Avant-hier il est encore parti un convoi de 120 jeunes et vigoureux gaillards, bien munis de toute espèce d'engins de guerre. Ils s'installeront provisoirement sur la côte de Floride. Dès que les Madrilènes auront proclamé leur nouvelle monarchie, l'insurrection reprendra de plus belle dans l'île de Cuba, au nom de la république. Ici nous appuierons ces efforts; en attendant, le rejet du traité sur l'Alabama est un garde-à-vous à ceux qui voudraient, en cette affaire, venir se mêler de ce qui ne les regarde pas sur notre continent.

(1) Inutile de dire que nous ne saurions partager ce point de vue. $- R\acute{e}d$.

EDRORGA.

Il vient de paraître

chez CORBAZ et Ce, imprimeurs-éditeurs, à Lausanne, et chez les principaux libraires:

LE GÉNÉRAL JOMINI, SA VIE ET SES ÉCRITS

par F. LECOMTE, colonel fédéral suisse.

2º édition, revue et augmentée. Un volume in-8º avec carte générale, fr. 6. Avec atlas, fr.12.